

21 août 2014



La communauté des Thiantacounes vivant en Mauritanie

Avertissement

Ce document a été élaboré par l'OFPRA en vue de fournir des informations aux agents chargés du traitement des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'OFPRA ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)

[cf. http://www.ofpra.gouv.fr/documents/Lignes_directrices_UE.pdf], se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'OFPRA en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Les Thiantacounes appartiennent à la confrérie mouride et ont pour guide spirituel Cheikh Béthio Thioune, de nationalité sénégalaise.

Selon Sidi Mohamed Mbacké Mourteda, « *représentant de la communauté sénégalaise de la confrérie mouride établie en Mauritanie* », les Mourides sénégalais en Mauritanie « *se comptent par centaines* » et vivent principalement à Nouakchott et à Nouadhibou. Cependant, cette source ne précise pas combien d'entre eux sont des Thiantacounes.¹

En 2012, Cheikh Béthio Thioune a été inculpé pour le meurtre de deux ressortissants sénégalais.

A cet égard, le site web *Senetoile.com* souligne : « *Béthio Thioune et ses disciples ont été arrêtés le 20 avril 2012 dans le cadre du double meurtre de Bara Sow et Ababacar Diagne. Au total, 21 personnes ont été inculpées dans cette affaire et placées sous mandat de dépôt pour homicide volontaire, détention d'arme sans autorisation administrative, recel de cadavre et inhumation sans autorisation et association de malfaiteurs. Il est reproché à toutes ces personnes d'avoir battu à mort Bara Sow et Ababacar Diagne* ». ²

L'emprisonnement et les poursuites judiciaires engagées contre Cheikh Béthio Thioune ont conduit ses « *talibés* » (disciples) à manifester pour exiger sa libération. Ainsi, en octobre 2012, après le transfert de Cheikh Béthio Thioune de la prison de Thiès à la prison centrale de Dakar, des « *manifestations concomitantes* » ont eu lieu à Dakar, Rome, Paris, et Nouakchott.³

Concernant la manifestation de Thiantacounes organisée à Nouakchott, le site web *Enquetepius.com* souligne : « *L'affaire Cheikh Béthio Thioune suscite des vagues de protestations un peu partout. Ses talibés, les Thiantacounes, ont organisé un sit-in devant l'Ambassade du Sénégal à Nouakchott pour dénoncer le « transfert illégal » de leur chef spirituel de la prison de Thiès à celle de Dakar, et exiger « sa libération sans condition », au risque de « voir le Sénégal sombrer dans une situation ingérable* ». ⁴

Sous la houlette de Cheikh Tidiane Dia, que le site web précité présente comme étant « *le représentant de Cheikh Béthio Thioune en Mauritanie* », les manifestants, au nombre d'une trentaine, ont dénoncé « *un abus judiciaire* » et scandé des slogans tels que « *Libérez Béthio Thioune* », « *Non au procès politique* », ou « *Vive le Sénégal de la démocratie* ». ⁵

A cette occasion, Cheikh Tidiane Dia a déclaré : « *Tout le monde sait que derrière ce procès, il y a une tentative déguisée de déstabiliser le mouvement du Thiant. Mais cette manœuvre ne passera pas* ». ⁶

Déplorant l'ingratitude des autorités sénégalaises à l'égard de Cheikh Béthio Thioune, il a en outre rappelé que ce dernier « *a beaucoup contribué à l'éducation des jeunes* » et « *à la lutte contre la dépravation des mœurs, grâce à son aide et son assistance à la formation professionnelle de ses milliers de talibés* ». ⁷

¹ *Apanews*, « 7 jours de prières en Mauritanie pour Serigne Saliou Mbacké », 29/12/07.

² *Senetoile.com*, « Affaire Bethio - 3 thiantacoune libérés : Les vices d'un procès dur - Négligence du juge d'instruction de Thiès dans la conduite du dossier », 11/09/13.

³ *Seneweb.com*, « Manifestations concomitantes à Dakar, Paris, Nouakchott et Rome : Les Thiantacounes haussent le ton », 22/10/12.

⁴ *Enquetepius.com*, « Manif pro-Bethio à Nouakchott : Les Thiantacounes avertissent avant l'irréparable », 23/10/12.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

Selon le site web *Enquetepius.com*, « la manifestation s'est déroulée sans heurt ni incident. Au terme de leur manifestation pacifique, les responsables ont été reçus par l'ambassadeur du Sénégal, à qui ils ont remis une déclaration à cet effet ».⁸

Dans un courriel adressé à la DIDR le 3 août 2014, Mamadou Moctar Sarr, secrétaire exécutif du FONADH, livre les informations suivantes : « Les Thiantacounes sont des disciples d'un marabout sénégalais nommé Sérigne Bethio Thioune, qui a eu des problèmes avec des autorités sénégalaises et a été emprisonné il y a quelques années. A ma connaissance, cette communauté, qui résiderait à Nouakchott et Nouadhibou, n'a aucun problème avec la population mauritanienne. Je peux confirmer qu'aucun groupe installé en Mauritanie ne subit d'exaction de la part de la population mauritanienne du fait de son appartenance [à cette communauté]. Quant à leur arrestation entre 2010 et 2013 par les autorités mauritaniennes, le FONADH n'a pas d'information sur cette question [...] Concernant le nombre, la communauté est la seule à pouvoir donner le chiffre, car c'est une sorte de secte, alors vous voyez la difficulté ».⁹

Dans un courriel adressé à la DIDR le 1^{er} août 2014, le rédacteur en chef d'un quotidien mauritanien affirme ne pas avoir « d'informations claires sur le nombre approximatif de cette communauté à Nouakchott et Nouadhibou ».¹⁰

Bibliographie

(sites web consultés en août 2014)

Médias

- *Apanews*, « 7 jours de prières en Mauritanie pour Serigne Saliou Mbacké », 29/12/07.
http://www.rewmi.com/7-jours-de-prieres-en-mauritanie-pour-serigne-saliou-mbacke_a7396.html

- *Senetoile.com*, « Affaire Bethio - 3 thiantacoune libérés : Les vices d'un procès dur - Négligence du juge d'instruction de Thiès dans la conduite du dossier », 11/09/13.
<http://senetoile.info/component/k2/item/133-affaire-bethio-3-thiantacoune-lib%C3%A9r%C3%A9s--les-vices-d%E2%80%99un-proc%C3%A8s-dur-n%C3%A9gligence-du-juge-d%E2%80%99instruction-de-thi%C3%A8s-dans-la-conduite-du-dossier.html>

- *Seneweb.com*, « Manifestations concomitantes à Dakar, Paris, Nouakchott et Rome : Les Thiantacounes haussent le ton », 22/10/12.
http://www.seneweb.com/news/Societe/manifestations-concomitantes-a-dakar-paris-nouakchott-et-rome-les-thiantacounes-haussent-le-ton_n_79500.html

- *Enquetepius.com*, « Manif pro-Bethio à Nouakchott : Les Thiantacounes avertissent avant l'irréparable », 23/10/12.
http://www.seneweb.com/news/Societe/manifestations-concomitantes-a-dakar-paris-nouakchott-et-rome-les-thiantacounes-haussent-le-ton_n_79500.html

⁸ *Ibid.*

⁹ Courriel adressé le 03/08/14 à la DIDR par Mamadou Moctar Sarr, secrétaire exécutif du Forum des organisations des droits de l'homme (FONADH).

¹⁰ Courriel adressé le 01/08/14 à la DIDR par un journaliste mauritanien rencontré lors de la mission menée par l'OFPPRA en Mauritanie en mars 2014.

Communications

- Courriel adressé le 03/08/14 à la DIDR par Mamadou Moctar Sarr, secrétaire exécutif du Forum des organisations des droits de l'homme (FONADH).
- Courriel adressé le 01/08/14 à la DIDR par un journaliste mauritanien rencontré lors de la mission menée par l'OFPRA en Mauritanie en mars 2014.